

Travaux sur le boulevard Guillaume-Couture AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES AFFECTÉES

Les entreprises dont les activités commerciales ont été perturbées par les travaux sur le boulevard Guillaume-Couture (phase 1) pourront bénéficier d'une aide financière de la Ville.

PRÊTS SANS INTÉRÊT

Des prêts de 5 000 \$ à 20 000 \$ pourront être consentis aux entreprises. Ce programme particulier de soutien sera géré par Développement économique Lévis.

Admissibilité

- **Entreprises situées dans :**
 - le secteur de Lévis (de la route Président-Kennedy au boulevard Alphonse-Desjardins);
 - le secteur de Saint-Romuald (entre le chemin du Sault et la rue Mercure).
- **Dépenses opérationnelles qui affectent le fonds de roulement.**

DÉPOSEZ VOTRE DEMANDE À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER.

Pour plus de détails : ► courantlevis.com/financement



ARTISTES MUSICAUX RECHERCHÉS

Vous êtes un musicien ou une musicienne de Lévis? Vous aimeriez présenter un spectacle dans votre ville l'été prochain?

La Ville de Lévis vous invite à soumettre un projet de concert pour les Mercredis Courant d'Airs de l'été 2024. Les spectacles sont présentés en juin et en juillet dans certains parcs de Lévis.

Les Mercredis Courant d'Airs font briller la culture lévisienne sur scène depuis maintenant 24 ans. Plus de 2 500 spectatrices et spectateurs y participent chaque année.

Si vous êtes un groupe musical, au moins un ou une membre doit habiter ou étudier à temps plein à Lévis.

INSCRIVEZ-VOUS D'ICI LE 28 JANVIER 2024

Information et formulaire en ligne au ► ville.levis.qc.ca/mercrediscourantdairs



Textez **NEIGE** au **418 839-4141**

DÉNEIGEMENT À LÉVIS

RÈGLEMENT SUR LE STATIONNEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE

Pour faciliter le déneigement et assurer la sécurité de tous, la Ville réglemente le stationnement de nuit pendant l'hiver.

Du 1^{er} décembre au 15 mars, vous pouvez stationner votre véhicule sur les chemins publics en tout temps, sauf :

- Lorsqu'une opération déneigement est en cours
- Lorsque des panneaux de signalisation indiquent une interdiction de stationner

Restez informés des opérations de déneigement dans votre secteur :

- Abonnez-vous aux avis par texto en envoyant le mot NEIGE au 418 839-4141
- Recevez des notifications par courriel en vous abonnant à Info-Lévis

Consultez l'état des opérations déneigement :

- Appelez la ligne info-déneigement au 418 838-4175 dès 14 h 30
- Vérifiez le statut des opérations déneigement sur le site Web de la Ville de Lévis :
► ville.levis.qc.ca/deneigement

Pour en savoir plus sur le déneigement à Lévis :

Consultez la politique de déneigement au ► ville.levis.qc.ca.



CONSULTATIONS PUBLIQUES

Une séance de consultation est prévue le **18 décembre 2023**, à 18 h 30, au 795, boulevard Alphonse-Desjardins, salle Desjardins, secteur Desjardins. Lors de cette séance, le projet de règlement suivant sera présenté :

- **Projet de règlement RV-2023-34-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification quant à la hauteur maximale d'un bâtiment et à la marge de recul arrière pour la zone M2671, à proximité de l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et de la route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis)**

Ce projet de règlement vise à diminuer le nombre d'étages maximum à 5 et à augmenter la marge de recul arrière à 15 mètres dans la zone M2671, située sur le boulevard Guillaume-Couture, à proximité de l'intersection de la rue Monseigneur-Bourget.

Une **consultation écrite**, accompagnant l'assemblée publique de consultation, aura lieu du **5 au 15 décembre 2023**. Les citoyens sont appelés à émettre des commentaires par écrit sur le projet de règlement ci dessus par l'entremise de l'adresse courriel identifiée à l'avis public.

Des séances de consultation sont prévues pour les projets de règlement suivants :

- **Projet de règlement RV-2023-34-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustements quant à l'intégration de bâtiments de forte densité à des milieux existants)**

Ce projet de règlement vise à modifier le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement. Il propose une bonification des écrans tampons entre un bâtiment d'un groupe d'usages multifamilial ou collectif (groupes H10 à H13) et un usage de plus faible densité (groupes H1 à H9). Une précision est également apportée à l'espace sous couvert végétal.

- **Projet de règlement RV-2023-34-22 modifiant le Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (ajustements quant à l'intégration de bâtiments de forte densité à des milieux existants)**

Ce projet de règlement vise à modifier le Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale en ajoutant un chapitre visant à permettre une meilleure intégration des projets de plus forte densité dans les différents milieux récepteurs de faible densité en fonction de leur caractéristique.

- **Projet de règlement RV-2023-34-23 modifiant le Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) (ajustements quant à l'intégration de bâtiments de forte densité à des milieux existants)**

Ce projet de règlement vise à modifier le Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) en ajoutant un chapitre visant à permettre une meilleure intégration des projets de plus forte densité dans les différents milieux récepteurs de faible densité en fonction de leur caractéristique.

Les séances de consultation des projets de règlement ci-dessus auront lieu aux dates et aux endroits suivants :

- Le **12 décembre 2023 à 18 h 30** à la salle du conseil de l'hôtel de ville : 2175, chemin du Fleuve, secteur Saint-Romuald.
- Le **18 décembre 2023 à 18 h 30** à la salle Desjardins du centre administratif : 795, boulevard Alphonse-Desjardins, secteur Desjardins.
- Le **19 décembre 2023 à 18 h 30** à la salle carrefour du Centre communautaire le Carrefour : 1325, rue de Saint-Denis, secteur Saint-Rédempteur.

Une **consultation écrite**, accompagnant les assemblées publiques de consultation, aura lieu du **5 au 18 décembre 2023**. Les citoyens sont appelés à émettre des commentaires par écrit sur les projets de règlement ci dessus par l'entremise de l'adresse courriel identifiée à l'avis public.

Consultez les avis publics à l'adresse suivante ► ville.levis.qc.ca/taxes-permis-reglements/avis-publics

Appel de projets soutien et rayonnement des artistes émergents



Date limite :
28 janvier 2024



Les artistes et les écrivains en début de carrière professionnelle ou en émergence sont invités à présenter un projet afin de bénéficier d'un soutien au mentorat, à la création, la production et au rayonnement.

L'appel de projets s'adresse aux artistes et écrivains émergents âgés de 18 ans et plus, ou aux artistes et écrivains professionnels n'ayant jamais reçu une aide financière destinée aux artistes professionnels (CALQ, CAC, etc.).

L'artiste qui propose un projet doit habiter à Lévis depuis au moins un an et doit pratiquer l'une des disciplines suivantes :

- Art du cirque
- Art multidisciplinaire
- Art numérique
- Art visuel
- Chanson
- Cinéma et vidéo
- Danse
- Littérature et conte
- Métiers d'art
- Musique
- Théâtre

Les artistes intéressés pourront assister à une séance d'information en ligne le 6 décembre à 11 h et y poser toutes leurs questions.

Information et formulaires en ligne au

► ville.levis.qc.ca/culture/politiques-publications